

Président du Comité de pilotage plénier N2000 Garonne en Occitanie
Président du SMEAG
Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Membres du COPIL plénier Natura 2000
Garonne en Occitanie

Toulouse, le 14 décembre 2020

N/Réf. : JMF/JMC/PS/VK/L20-164

Objet : Invitation à la réunion du COPIL plénier Natura 2000 Garonne en Occitanie

Mesdames, Messieurs les membres du Comité de pilotage plénier,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Comité de pilotage plénier du « grand site » **Natura 2000 Garonne en Occitanie et affluents (Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste)**, qui se tiendra le :

Jeudi 28 janvier 2021
De 14 à 16h

En raison du contexte sanitaire, cette réunion se tiendra en la salle de l'Assemblée au Conseil départemental de la Haute-Garonne, et en téléconférence. Pour organiser cette réunion dans les meilleures conditions, je vous remercie de bien vouloir confirmer impérativement votre participation, par courriel à natura2000@smeag.fr en précisant votre mode de participation (présentiel/téléconférence).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan de l'animation du premier cycle d'animation 2018-2020 ;
- Désignation de la structure porteuse chef de file pour l'animation du cycle 2 ;
- Présentation du programme d'animation du second cycle 2021-2023.

Au cours de cette réunion, il sera procédé à l'élection, pour les années 2021 à 2023, de la structure porteuse chef de file de l'animation et du/de la Président(e) pour chacun des 3 sites Natura 2000 :

- Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ;
- Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne ;
- Vallée de la Garonne de Muret à Moissac.

La structure porteuse et le/la Président(e) de chacun de ces 3 sites sont désignés par les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements inclus dans chacun des sites.

La participation des élus à ce Copil plénier est donc essentielle.

Aussi, afin de faciliter les opérations de votes à distance pour les participants en téléconférence, vous voudrez bien désigner nominativement le représentant de votre structure, (collectivité territoriale ou groupement), qui sera habilité à voter en son nom, et transmettre, par retour de courriel à natura2000@smeag.fr, ses coordonnées de messagerie exactes. Dans un souci d'organisation, pour les collectivités concernées par plusieurs sites, il est fortement préférable de désigner un seul élu votant.

Vous trouverez pour information en PJ les documents suivants :

- Compte-rendu du dernier Comité de pilotage en date du 31 janvier 2018
- Courrier de la DDT 31 relatif à l'organisation du vote et à la réception des candidatures
- Tableau de répartition des collectivités par site Natura 2000

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Comité de pilotage plénier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Michel FABRE